Publié sur le site internet de la commune de Roquettes le 07/09/2026 à 13:23

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la commune de Roquettes informe le public de son intention de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour l'installation et l'exploitation d'un food truck.

1. Objet de l 'occupation

L'autorisation portera sur l'installation d'un food truck de restauration rapide (type de cuisine libre) sur un emplacement situé impasse Montségur, sur l'emplacement déterminé devant le Château, Espace culturel François Mitterrand sur le domaine public communal.

2. Durée de l'autorisation

L'AOT sera délivrée pour une durée de douze mois renouvelable par reconduction expresse trois fois, ce qui porte sa durée totale maximale potentielle à quatre ans (48 mois).

3. Redevance

Le titulaire s'acquittera d'une redevance domaniale, fixée selon les avantages procurés par l'occupation.

4. Conditions de participation

Les candidats doivent fournir :

- Présentation de l'activité et expérience,

- Description du projet (type de restauration, horaires),

- Aménagements envisagés,

- Coordonnées complètes.

5. Modalités de candidature

Les candidatures doivent être transmises avant le **samedi 19 septembre 2026** à : Mairie de Roquettes, 6 rue Clément Ader– À l'attention de Mme la Directrice Générale des Services – dgs@mairie-roquettes.fr

6. Critères de sélection

En l'absence de manifestations d'intérêt concurrentes dans les délais, la commune pourra attribuer l'autorisation à l'opérateur pressenti.

En cas de candidatures multiples elles seront examinées selon les critères suivants :

- Qualité et originalité de l’offre,

- Respect des normes sanitaires et environnementales,

- Expérience professionnelle,

- Retombées pour l’animation locale.

7. Informations complémentaires

Contact : Carole RUMEAU au 05 61 72 84 84

Cet avis est publié conformément aux dispositions du CG3P. La publication du présent avis a pour objet d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels.